

PROCÉDURE DE VALIDATION ACADÉMIQUE DES CANDIDATURES EXPERT ASSOCIÉ (EA-IH2EF)

DÉMARCHE DU CANDIDAT

1 Proposition de votre candidature en remplissant le questionnaire à partir de [l'espace dédié IH2EF](#)

À l'issue de l'enregistrement de votre candidature, un courriel de l'IH2EF vous sera adressé à partir duquel vous aurez la possibilité d'imprimer votre dossier ainsi que l'avis vierge qui sera complété par Madame la rectrice

2 Une adresse unique pour la transmission de votre dossier et la validation de votre candidature : ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

Pièces à joindre obligatoirement :

- candidature au format PDF ;
- CV ;
- Avis vierge.

Les résultats vous seront communiqués par l'IH2EF

ATTENTION : Le non-respect des modalités de dépôt du dossier empêchera automatiquement le traitement de la candidature.

PROCÉDURE DE VALIDATION ACADÉMIQUE

3 À la réception de votre dossier complet et selon votre fonction, la DAFPE recueille l'avis auprès de l'autorité hiérarchique compétente (doyen, DRH ou DASEN)

4 La DAFPE soumet les candidatures à l'avis de Madame la rectrice

5 La DAFPE transmet l'avis définitif porté sur votre candidature par Madame la rectrice à l'IH2EF

2 PÉRIODES DE TRAITEMENT PAR AN POUR LA VALIDATION ACADÉMIQUE



Pour les dossiers transmis à la DAFPE entre :

- juin et décembre : traitement en janvier
- janvier et mai : traitement en juin

En qualité d'Expert Associé, vous serez intégré au vivier des formateurs académiques et invité à participer aux rencontres des formateurs organisées par l'E AFC.

*Pour vos interventions à l'IH2EF, les autorisations de cumul sont à transmettre au
BPID : ce.bpid@ac-creteil.fr*